

Ateliers vacances du 5 au 16 juillet 2021

Le déroulement des ateliers vacances est soumis à la situation sanitaire liée au COVID-19 et aux décisions des Autorités fédérales et cantonales. Enfance & Jeunesse se réserve le droit d'annuler cette prestation en tout temps, en fonction de l'évolution de la situation coronavirus et des recommandations du Conseil fédéral et du Canton. Nous vous tiendrons informés, dans la mesure du possible dans les meilleurs délais.

Les enfants sont pris en charge par du personnel éducatif des structures du réseau. Ils se retrouveront à Rolle en fonction de leur âge et du nombre d'inscrits. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) entre 8h et 9h et le(s) récupérer entre 17h30 et 18h15 pour permettre un bon déroulement de la journée.

Deux sorties sont organisées les 8 et 13 juillet, l'enfant est accueilli toute la journée.

Coupon d'inscription à retourner avant **le vendredi 4 juin 2021** à :
AJERE – Rue du Temple 7b – 1180 Rolle ou par courriel à andreane.waegli@enfance-jeunesse.ch

Nom & Prénom de l'enfant : Né(e) le :

Classe fréquentée actuellement : Particularités :

Santé – Allergies – Intolérances alimentaires :
(selon formulaire Eldora rempli)

Placé à : La Barcarolle L'Arc-en-ciel Le Cygne Bellefontaine La grande échelle
 La Petite Poste Les Vents d'Anges Maman de jour Autre

Les parents ayant besoin d'une prise en charge de leur enfant entre 7h00 et 8h00 sont priés de l'indiquer ci-dessous
(sous réserve du nombre d'enfants inscrits, demande validée dès que possible) :

	07h00	08h00 – 11h30	11h30 – 13h30/14h	13h30/14h – 18h30
Lundi 5 juillet				
Mardi 6 juillet				
Mercredi 7 juillet				
Jeudi 8 juillet				
Vendredi 9 juillet				
Lundi 12 juillet				
Mardi 13 juillet				
Mercredi 14 juillet				
Jeudi 15 juillet				
Vendredi 16 juillet				

La structure fermera le vendredi 16 juillet à 13h30 afin de ranger les locaux avant les relâches estivales.

Extrait du règlement art. 2.5

La prise en charge durant les périodes de vacances scolaires fait l'objet d'une demande au moyen du formulaire ad hoc. Un contrat spécifique est établi pour cette période de prise en charge sur la base du formulaire précité complété par les parents. En cas de dédite du contrat une semaine avant le début du 1^{er} jour des vacances scolaires, une participation de l'ordre de 20% + CHF 50.00 de frais d'annulation seront facturés aux parents (sauf cas exceptionnel majeur : maladie, accident sur présentation d'un certificat médical) pour permettre à la structure de faire face à ses dépenses. Tout désistement après cette date sera pleinement facturé.

Lieu & date : Signature :